
[Imprimer](#)

Paris : un marché d'étude et de coordination urbaines du secteur Bédier

Image

La Semapa lance un marché d'étude et de coordination urbaines du secteur Bédier de la ZAC Bédier-Oudiné (Paris 13e arr.).

La ZAC Bédier-Oudiné, d'une superficie de 18 ha, est constituée de deux quartiers, Bédier et Oudiné. Le premier, relativement enclavé et peu relié au tissu urbain environnant, se développe sur

une superficie de 15 ha. L'objectif de la ZAC, sous maîtrise d'ouvrage de la Semapa, est de désenclaver les quartiers, renforcer la mixité sociale, développer la mixité fonctionnelle, revaloriser l'offre d'équipements publics, renforcer les liens urbains, sociaux et fonctionnels avec les secteurs d'aménagement voisins, inscrire le territoire dans la dynamique de l'Arc de l'innovation et créer des continuités végétales et biologiques.

Sur le secteur Bédier, les études urbaines préalables réalisées par Atelier 2/3/4 prévoient la réalisation de 24 200 m² SDP de logements, 4 000 m² de logements étudiants, 6 500 m² de bureaux-activités, d'une école polyvalente de 12 classes, d'un terrain d'éducation physique et d'une crèche associative. Une programmation qui nécessitera la démolition de 84 logements (6 700m² SHOB), de l'école polyvalente Franc-Nohain et des locaux de la direction de la jeunesse et des sports de la ville de Paris.

Espaces publics végétalisés

“Concernant les espaces publics, le réaménagement ou la requalification d'espaces publics existants, et la création de voies circulées et de voies pour les piétons et circulations douces, permettront de désenclaver le quartier et de desservir les nouveaux programmes”, indiquent les documents de marché. L'ensemble des voies et espaces publics devra être largement végétalisé et devra favoriser l'infiltration des eaux de pluie.

Le marché d'étude et de coordination urbaines du secteur Bédier lancé par la Semapa prévoit notamment une étude de faisabilité technique et fonctionnelle du programme, l'élaboration du plan masse d'aménagement et la mise à jour des coûts des aménagements projetés et du calendrier de l'opération. Le lauréat devra aussi définir des recommandations urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, établir des fiches de lots, suivre et contrôler la cohérence architecturale, urbaine et paysagère du projet d'ensemble.

[Consulter l'avis](#)